

Commission européenne : le bouc émissaire

Autor(en): **Spéciali, Barbara**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1099

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le bouc émissaire

Depuis que des citoyens européens doivent se prononcer sur le Traité de Maastricht, les critiques à l'égard des fonctionnaires européens ont redoublé: personnel trop nombreux et trop bien payé, aux pouvoirs exorbitants, institution antidémocratique. Vue de Bruxelles, la réalité est bien différente.

Les pouvoirs de la Commission européenne sont-ils excessifs ? La Commission, rappelons-le, exerce un pouvoir d'initiative — elle prépare des propositions — et d'exécution. C'est le Conseil des ministres, donc les représentants des Etats membres, qui décide. Le pouvoir de la Commission est ainsi tout à

fait relatif. En réalité, les fonctionnaires européens tirent leur force, comme dans toute administration, de leur permanence, face à des conseils dont les profils changent au gré des élections nationales. Mais les ministres ont pris la mauvaise habitude de désigner la Commission comme bouc émissaire, quand

ils doivent expliquer à leurs compatriotes une décision communautaire.

Plus d'un fonctionnaire sur dix est traducteur

La Commission est composée de dix-sept commissaires nommés pour quatre ans. Son président est actuellement le français Jacques Delors. Les cinq Etats les plus peuplés (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne) ont droit à deux représentants, alors que les sept autres désignent chacun un commissaire. Chaque commissaire se voit attribuer un domaine de compétence spécialisé et dirige un ou plusieurs services de la Commission (qui compte en tout vingt-trois Directions générales). Les décisions sont prises collégialement.

La Commission emploie actuellement 13 225 fonctionnaires (voir le tableau). Soit autant de personnes que certaines grandes villes européennes. La Direction générale 9 vient en tête avec 2415 fonctionnaires: sont comptabilisés les membres des services administratifs et les 1594 traducteurs qui travaillent à la Commission. En examinant de près la répartition des postes alloués à chaque Direction, on s'aperçoit que certains

dossiers sont entre les mains de très peu de personnes. Par exemple, cinq fonctionnaires seulement s'occupent du problème de l'agriculture et de l'environnement. Tout le monde se plaint du surcroît de travail, surtout depuis que la Commission travaille sous la houlette de Jacques Delors... Le Conseil vient d'autoriser la Commission à créer cinq cents nouveaux postes, après plusieurs années de blocage des effectifs. Une tendance s'installe, qui inquiète les fonctionnaires, consistant à engager avec des contrats temporaires des fonctionnaires nationaux, payés par leurs Etats, et plus enclins par conséquent à faire passer les intérêts de ces derniers avant ceux de l'Europe.

Dernière critique: les fonctionnaires européens recevraient des salaires mirifiques. Les fonctionnaires sont répartis en quatre catégories: universitaires et linguistes (niveau A), assistants administratifs (niveau B), secrétariat (niveau C), personnel non qualifié (chauffeurs, huissiers, etc, niveau D). A l'intérieur de chaque catégorie, il existe des échelons que le fonctionnaire gravit selon son ancienneté (tous les deux ans, il y a un passage vers l'échelon supérieur) et son âge. Une grille des salaires est établie pour chaque catégorie.

Bien payés, sans plus

Il ne faut pas le nier, les fonctionnaires européens ont des salaires confortables: un haut fonctionnaire, père de deux enfants, gagne en moyenne 12 500 francs suisses par mois, une secrétaire peut gagner en fin de carrière 5820 francs par mois. Il n'y a pas de treizième salaire, mais les fonctionnaires jouissent de certains avantages (prime de dépaysement, école européenne gratuite). Ils ne paient pas d'impôt à l'Etat belge, mais un impôt leur est retenu à la source, qui est reversé directement au budget général de la Communauté.

A la Commission, on se plaît à souligner qu'à un grade équivalent, le salaire d'un fonctionnaire français expatrié est supérieur de 15%, celui d'un représentant des Nations unies de 30%. Sans doute. Mais la comparaison la plus naturelle s'effectue par rapport à la situation dans chaque pays de la CE. Et là, les points de vue divergent. Pour les pays du sud, dont la France, un emploi à la Commission demeure très attractif. Il l'est moins pour un ressortissant allemand.

de Bruxelles,
Barbara Spéziali

Les fonctionnaires de la Communauté

	Cabinet du président	191
DG 1	Relations extérieures	765
DG 2	Affaires économiques et financières	224
DG 3	Marché intérieur et affaires industrielles	397
DG 4	Concurrence	323
DG 5	Emploi, relations industrielles et affaires sociales	323
DG 6	Agriculture	754
DG 7	Transports	145
DG 8	Développement	726
DG 9	Personnel et administration	2415
DG 10	Information, communication et culture	445
DG 11	Environnement, sécurité nucléaire et protection civile	158
DG 12	Science, recherche et développement	202
DG 13	Télécommunications, industries et industries de l'information et innovation	277
DG 14	Pêche	136
DG 15	Institutions financières et droit des sociétés	89
DG 16	Politiques régionales	221
DG 17	Energie	442
DG 18	Crédit et investissements	96
DG 19	Budgets	265
DG 20	Contrôle financier	170
DG 21	Union douanière et fiscalité indirecte	230
DG 22	Coordination des politiques structurelles	48
DG 23	Politique d'entreprise, commerce, tourisme et économie sociale	66
	Autres services (politique des consommateurs, interprètes, service juridique, etc)	4117
	Total	13 225

Source: Commission européenne, septembre 1992.